

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

La rentrée prochaine (septembre 2024) s'accompagne de changements nationaux majeurs impactant le collège :

* **nouveau progiciel comptable :**

- obligeant la suspension du prélèvement automatique pour l'année scolaire 2024-2025
- obligeant la saisie et la numérisation d'un RIB

* **nouvelle modalité de demande de bourse** (voir document joint)

CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LA RÉINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- **fournir un RIB** pièce obligatoire du dossier (**dossier de réinscription sans RIB = dossier rejeté**).
- **compléter et corriger** si nécessaire la fiche de renseignements.
- bourse collège : donner votre **consentement** en cochant la case sur la fiche de renseignement présentée comme suit :
 J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous
- fournir un **email**.

CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE

* **pas de prélèvement automatique mais d'autres moyens de paiement :**

- **espèces**
- **chèque**
- **virement bancaire**
- **carte bleue en ligne** (via téléservices)
- **carte bleue au collège** (montant minimum 30€) **NOUVEAU en 2025** (en janvier, ou dès septembre 2024 si le calendrier légal le permet)

* **paiements échelonnés possibles avec accord préalable de l'agent comptable**

Tout cela vous sera précisé à la rentrée de septembre.

Une question ? Besoin d'aide ? Pas de RIB ?

CONTACTEZ SANS ATTENDRE

LE SECRÉTARIAT D'INTENDANCE

Tél : 05 53 74 46 60 (tapez 3)

Mail : int1.0330163y@ac-bordeaux.fr

Pronote : Mme EMILI

Vu et pris connaissance

Date :/...../.....

Signature obligatoire du représentant légal :

Document à rendre signé. Information présente sur pronote et le site du collège onglet Intendance